

 <p>Commission Règles et qualité</p>	<p>Groupe de Travail animé par :</p> 
<p><b>COMPTE-RENDU DE REUNION</b>  <b>GT Ethique de l'usage de l'information et de la donnée géolocalisées</b></p>	
<p>Réunion du GT du 10 avril 2024 en visio-conférence de 14h30 à 16h30</p>	

### Liste des participant(e)s

Présent(e)s : Fabien CASTEL (Murmuration), Grégory DELOBELLE (Région Centre Val de Loire), Agnès RUFFAT (Région Occitanie), Mathilde Wind (CNIG), Pierre LAULIER (CNIG), Thierry Lallemand (IGN), Sylvain RISS (WSP | BG Ingénieurs Conseils SAS), Hervé HALBOUT (HALBOUT Consultants), co-animateur, Anthéa SERAFIN (Ekitia), co-animatrice.

### Compte-rendu synthétique

Lors de cette réunion, deux cas d'usage de données géolocalisées ont été présentés, l'un par Hervé HALBOUT, qui a présenté un outil développé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales servant à cibler ses contrôles sur les foyers « les plus à-même » de percevoir des allocations de manière frauduleuse et l'autre par Thierry LALLEMANT, qui a présenté la BD Topo. Les points essentiels des discussions entre les participants concernant les enjeux éthiques liés à ces cas d'usage sont repris ci-dessous.

### **Cas d'usage n°1 : L'outil développé par la CNAF pour cibler ses contrôles**

*Le lien vers l'article est mentionné page suivante dans la rubrique « Ressources utiles ».*

### Enjeux éthiques discutés avec les participant(e)s du GT

La question de la finalité de contrôle de la CNAF n'est pas remise en cause. Ce sont les moyens utilisés qui peuvent l'être, à travers l'usage d'algorithme potentiellement biaisés.

1° La nécessité de transparence des algorithmes développés par des acteurs publics dont l'utilisation affecte les droits des personnes : Les participants sont unanimes sur le fait que cette transparence est essentielle, afin de permettre l'identification des critères ayant le plus de poids dans un calcul algorithmique et ainsi de potentiels biais discriminatoires. En l'espèce, afin de développer/tester l'outil, 7 000 dossiers liés à des personnes ayant déjà fait l'objet d'un contrôle avaient été tirés au sort, afin d'identifier les caractéristiques communes aux foyers contrôlés comme fraudeurs.

Toutefois, un premier enjeu réside dans le fait que certaines de ces caractéristiques sont des critères pouvant être discriminatoires. Cet enjeu est renforcé par le fait que, bien que les dossiers frauduleux aient des caractéristiques communes et que celles-ci puissent être corrélées à un acte de fraude, la caractérisation d'un lien de causalité réel entre de telles caractéristiques et le caractère frauduleux des dossiers n'a pas été recherchée.

Les participants se sont par ailleurs posé la question du niveau de transparence adéquat : une transparence générale par principe serait-elle plus adaptée qu'une transparence uniquement à l'égard des allocataires ciblés par l'algorithme pour faire l'objet d'un contrôle ?

2° La nécessité de proportionnalité entre la finalité de l'outil basé sur le traitement de données personnelles et les moyens mis en œuvre pour y parvenir : En l'espèce, peut-être y aurait-il des

moyens moins sensibles en termes de protection des données personnelles et des droits fondamentaux pour permettre à la CNAF de cibler ses contrôles.

#### Ressources utiles :

- [Enquête « Profilage et discriminations : enquête sur les dérives de l’algorithme des caisses d’allocations familiales », Le Monde, 4 décembre 2023 \(réservé aux abonnés du Monde\)](#)
- Cadre juridique applicable en matière de transparence des algorithmes publics : [https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/guide/#\\_3-le-cadre-juridique-applicable](https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/guide/#_3-le-cadre-juridique-applicable) (art. L300-2, L311-3-1 et L311-5 du Code des relations entre le public et les administrations)

#### Cas d’usage n°2 : La BD Topo de l’IGN

La BD Topo est une base de données librement accessible et réutilisable en licence ouverte, ce qui – pour l’IGN – génère une connaissance limitée sur les usages qui en sont faits réellement. En effet, pour télécharger et utiliser ces données, les utilisateurs n’ont plus besoin depuis 2021 de s’enregistrer par la création d’un compte sur le site Geoservices. Face à ce constat, l’IGN essaye de constituer depuis quelques mois une base de contacts des utilisateurs, par l’intermédiaire de plusieurs canaux : inscriptions aux lettres d’infos, aux événements organisés par l’IGN (webinaire, journée d’échanges) ou par les travaux engagés au fil de temps avec ses partenaires.

#### Enjeux éthiques discutés avec les participant(e)s du GT

---

1° À travers ces sondages l’IGN tente d’identifier des usages « acceptables » qui pourraient être mis en avant et ainsi servir à valoriser la base de données et ses évolutions. Se pose néanmoins la question de ce qui peut être considéré comme « acceptable ». Au-delà de sa mission de décrire topographiquement le territoire, la BD TOPO s’oriente de plus en plus à répondre à des usages experts en lien avec des politiques publiques.

2° L’IGN souligne par ailleurs le fait que le principe de liberté de réutilisation entraîne l’impossibilité d’identifier de manière exhaustive les usages « inacceptables » de la base de données, c’est-à-dire qui ne respecteraient pas les conditions d’utilisation définies par l’IGN, à travers la publication des métadonnées sur la donnée ou de CGU de l’offre générale IGN.

3° A été discuté un enjeu concernant l’évolution des finalités d’utilisation des données relatives au tracé des cours d’eau. En effet, si au départ ces données étaient exclusivement descriptives, l’évolution du cadre réglementaire a nécessité de les rendre opposables aux tiers et a ouvert la possibilité de modifications de ces données par des acteurs autres que l’IGN (ex. DDT). Afin de limiter le risque de description alternative du territoire par ces contributeurs externes, l’IGN envisage de mettre en place un dispositif de labellisation des contributeurs, en y ajoutant des contrôles dédiés et de consolider les spécifications de contenu et de saisie, afin de ne pas laisser place à l’interprétation. L’IGN apportant le support géométrique pour apposer la donnée réglementaire, le complétage attributaire relève de la responsabilité des contributeurs.

#### Ressources utiles :

- <https://geoservices.ign.fr/bdtopo>

#### Discussion autour de cas d’usage / sujets qui pourraient être présentés lors de prochaines réunions du GT

- Les projets de jumeaux numériques
- L’outil Panoramax (IGN, <https://panoramax.fr>)
- L’évolution des métiers et des compétences du fait de l’utilisation de l’IA

## Point sur l'état d'avancement et sur les suites à donner aux bonnes pratiques identifiées par le GT

Afin de mieux structurer les bonnes pratiques identifiées par le GT et de favoriser leur diffusion, les participants se sont montrés favorables à l'élaboration commune d'un livrable :

Contenu : une liste de recommandations contextualisées concernant le traitement de données géolocalisées (c'est-à-dire que chacune soit reliée au cas d'usage qui a permis de l'identifier et formulée de manière adaptée au public auquel elle s'adresse).

Méthode de travail : initiation d'un document par les co-animateurs destiné à être enrichi par les participants au GT.

Procédure d'adoption : remontée du document à la Commission Règles & Qualité du CNIG puis peut-être au Conseil Plénier du CNIG et une fois validée, mise en consultation publique.

Date de publication envisagée : Fin 2024.

### Informations diverses

- Le Pôle Innovation et Prospective du CNIG organise le 4 juin 2024 un **Colloque intitulé « Souveraineté et données géolocalisées »**. Ce colloque se tiendra de 9h à 16h, uniquement en présentiel à l'Amphithéâtre Daniel Cohen de l'École Normale Supérieure (48 boulevard Jourdan, 75014 PARIS). Il traitera sous forme d'ateliers et de tables rondes des enjeux globaux de souveraineté et ceux propres aux informations géolocalisées autour de cas d'usage concrets des données. Programme détaillé et lien d'inscription accessibles par ce lien : <https://cnig.gouv.fr/donnees-geolocalisees-autonomie-strategique-et-a26205.html>